

CPU : « Rester autant que possible fidèle au principe un établissement = une voix » (K.Bouabdallah)

Paris - Publié le jeudi 17 septembre 2015 à 17 h 56 - Interview n° 50514 - Imprimé par ab. n° 13929

« Avec la loi du 22/07/2013, certains regroupements d'universités et d'établissements (les ComUE) sont devenus des EPCSCP, au même titre que les universités. Cela questionne sur leur représentation au sein de la CPU. Ces ensembles territoriaux ont également une influence plus forte au niveau de la politique locale. Il n'y a aucune obligation de modification des statuts de la CPU mais pour prendre en compte ces changements, il me paraît nécessaire de les faire évoluer », explique Khaled Bouabdallah, président de l'Université de Lyon (Comue Lyon Saint-Etienne) et vice-président de la CPU, le 17/09/2015, dans une interview accordée à News Tank.

Comment seront représentés les présidents des regroupements d'universités et d'établissements au sein de la CPU ? Quel poids auront-ils ?

La CPU a toujours fonctionné selon la règle un établissement égal une voix en partant du postulat que la diversité des représentations faisait sa richesse. Il faut rester autant que possible fidèle à ce principe. Si nous voulons une CPU forte, elle doit parler d'une seule voix et nous n'avons pas d'intérêt à créer des catégories en son sein.

Mais il faut reconnaître qu'aujourd'hui des questions nouvelles se posent comme par exemple pour les universités fusionnées, car la fusion entraîne la création d'un établissement unique qui se substitue à deux ou trois autres. Là où avant il y avait deux ou trois présidents, il n'en reste plus qu'un. Peut-on dans ce cas conserver la règle « un établissement égal une voix » qui prévalait jusqu'alors ?

Ces questions et d'autres nous ont amenés à lancer en 2014 un chantier de fond sur la rénovation de nos statuts. Un groupe de travail a été constitué, piloté par Emmanuel Roux, Président de l'Université de Nîmes et par ailleurs président de la commission juridique de la CPU.

Pourrait-on imaginer à terme, la création d'une supra-CPU réunissant exclusivement les chefs des regroupements d'universités et d'établissements ?

Laisser une réunion des présidents de regroupements se constituer en dehors des universités serait une erreur car les ComUE sont la quintessence même des universités avec un grand « U ». Elles sont justement là pour porter une vision commune, rassemblant universités, écoles et organismes de recherche à l'équivalent du standard international. Leur place est dans la CPU. La révision des statuts de la CPU vise précisément à reconnaître ce fait nouveau et éviter ce type d'hypothèse.

La mise en place des regroupements d'universités et d'établissements va-t-elle renforcer le dialogue entre la CPU et les collectivités territoriales ?

Au sein de la CPU, il existait déjà un groupe de travail qui réunissait les présidents de Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), une fois par mois. Il est question de le faire évoluer pour lui donner un rôle plus formel et une vraie place, notamment auprès de nos interlocuteurs extérieurs. Ce sera aux statuts de décider s'il s'agit d'une commission ou d'une autre instance. Elle aura vocation à travailler notamment sur le sujet des regroupements territoriaux (ComUE, fusions et association) y compris bien entendu dans les discussions avec les représentants officiels des collectivités territoriales.

Globalement, les regroupements d'universités et d'établissements vont-ils conférer à la CPU un pouvoir de lobbying plus important ?

Si la CPU exprime officiellement la voix de l'Université avec un grand « U », en représentant à la fois les intérêts de chaque établissement et les questions territoriales portées par les regroupements d'universités et d'établissements, son rôle politique s'en trouvera effectivement renforcé. Son pouvoir sera alors accru auprès du Parlement, du gouvernement et des représentants des collectivités locales.

À quelle échéance seront adoptés les nouveaux statuts de la CPU ?

Des propositions ont déjà fait l'objet d'échanges au conseil d'administration et nous avons transmis un questionnaire à tous les présidents d'université pour être en situation de produire un premier projet de texte au mois de septembre. Il sera examiné en conseil d'administration, fera l'objet de débats et ensuite d'un vote en assemblée plénière, au plus tôt en octobre 2015. Pour nous, Bureau de la CPU, l'enjeu est double : inclure tout le monde et permettre l'expression de chacun.

Khaled Bouabdallah



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Université de Lyon Président de la Comue	Juillet 2015	Aujourd'hui
AUF (Agence Universitaire de la Francophonie) Membre du conseil d'administration	Mai 2013	Aujourd'hui
Conférence des Présidents d'Université Vice-président	2012	Aujourd'hui
Université Jean Monnet - Saint Etienne Président	2007	Aujourd'hui
Université de Lyon Président du PRES	Mars 2013	Juillet 2015
Conférence des Présidents d'Université présidence de la commission des relations internationales et européennes	Juin 2012	Décembre 2012
Institut d'Administration des Entreprises de Saint Etienne Directeur	2003	2006

Fiche n° 4775, créée le 18/06/14 à 17:38 - MàJ le 16/09/15 à 19:05